

NOTE DE SYNTHÈSE
RESULTATS DE LA
CAMPAGNE DE PROSPECTION DU
GISEMENT DE COQUILLE
SAINT-JACQUES SUR LA
« BANDE CÔTIÈRE SEINE-MARITIME »
- Juillet 2024 -



1. INTRODUCTION

L'activité de pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le gisement « Bande Côtière Seine-Maritime » est encadrée par une réglementation professionnelle permettant d'organiser la pêcherie (tailles des anneaux des dragues, nombre de dragues, jours de pêche, quotas journaliers, taille minimal de capture...). Cette pêche est autorisée chaque année, du mois d'octobre au mois de mai¹. Les dates exactes d'ouverture et de fermeture peuvent varier d'une année à l'autre et sont fixées par arrêté préfectoral sur avis des professionnels de la pêche et du CRPMEM de Normandie.

La zone appelée « Bande Côtière Seine-Maritime » est située entre la côte et les 12 milles de Normandie. Cette zone est délimitée par la limite des départements de la Somme et de la Seine-Maritime au nord et par la limite du gisement classé de la Baie de Seine, telle que définie par la délibération n°61/2018 du CNPME, au sud (Figure 1). Chaque zone est susceptible d'être fermée au cours de la saison de pêche (zone de jachère) pour préserver la ressource, suite aux résultats de la campagne de prospection et après consultations des professionnels de la pêche.

La prospection du gisement de coquille Saint-Jacques de la Bande Côtière consiste, à travers un échantillonnage aléatoire, d'évaluer un rendement de pêche de coquilles Saint-Jacques par classe d'âge, en utilisant un maillage permettant de capturer les plus petits individus (85 mm) en opposition au maillage réglementaire (97 mm). Le protocole, le même que les années passées, mis en place pour cette prospection a été inspiré des études déjà réalisées par l'Ifremer notamment lors des campagnes COMOR de la baie de Seine ou COSB de la baie de Saint-Brieuc.

Le secteur étudié est limité à la bande de 0 à 12 milles dans la zone entre le cap de la Hève et le cap d'Antifer (zones BC1 et BC2) et dans la bande des 3 à 12 milles dans la zone entre Saint-Valéry-Caux et le Tréport (zones BC4 et BC5). Les résultats issus de cette campagne et des campagnes futures permettront de donner un avis général sur la situation du gisement dans la perspective d'une exploitation durable. Ces informations sont notamment utilisées comme aide à la décision dans les commissions spécialisées du Comité des Pêches de Normandie.

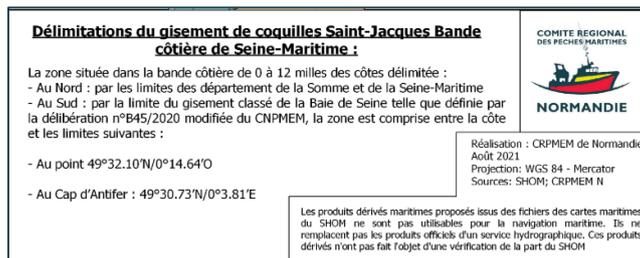
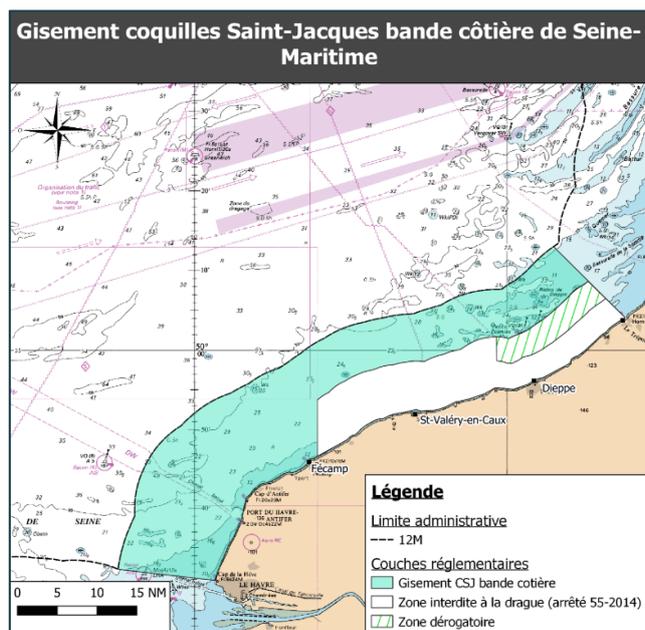


Figure 1 – Zone de pêche du gisement de Coquille Saint-Jacques Bande Côtière Seine-Maritime

¹ Arrêté du 12 mai 2003 portant réglementation de la pêche de la coquilles Saint-Jacques

2. MATERIELS ET METHODES

1. Moyen nautique affrété

Suite à l'appel à candidature qui a été réalisé du 7 au 20 juin 2024 auprès de tous les titulaires de la licence « Coquille Saint-Jacques Bande Côtière » (Annexe 1), une seule candidature a été reçue. C'est donc le navire de pêche professionnelle TOURVILLE (DP 907927), appartenant à M. HAUCHARD Xavier, qui a été sélectionné.

2. Plan d'échantillonnage

Le protocole (Annexe 2) ainsi que le plan d'échantillonnage (Annexe 3) ont été réalisés en concertation avec les professionnels de la Seine-Maritime et selon les recommandations de l'Ifremer. Un effort d'échantillonnage a été décidé pour appréhender au mieux la prospection de coquille Saint-Jacques sur la zone étudiée. La zone a été subdivisée en carrés de 3 milles par 3 milles, le centroïde de chaque carré a permis de positionner le point de prélèvement.

Tous les traits sont enregistrés sur le logiciel de navigation TIMEZERO. Les numéros de trait, le numéro du carré, la vitesse, la profondeur, les heures de prélèvements et les coordonnées GPS au début et la fin de chaque trait ont été notés sur le bordereau passerelle (Annexe 4).

En raison du début de la phase travaux du parc éolien de Dieppe-Le Tréport, le plan d'échantillonnage de la campagne de prospection dans la zone BC5 a dû être modifié par rapport à l'année 2023. Les points présents dans la zone du parc éolien ont dû être supprimés. En outre, suite à la demande des professionnels, le plan d'échantillonnage a été agrandi avec notamment l'élargissement de la campagne en BC4 avec l'ajout de 6 points et la réalisation d'une prospection dans les zones BC1 et BC2 avec la réalisation de 18 points d'échantillonnage. Les 54 traits de dragues initialement prévus ont été réalisés et un trait supplémentaire a été rajouté, en face de la centrale de Penly, comme lors des campagnes de prospection de 2019, 2022 et 2023 (Annexe 3 et 5).

La campagne de pêche s'est déroulée en deux parties. La 1^{ère} partie de la campagne a eu lieu sur 3 jours en juillet 2024 (du 8 au 10 juillet inclus) dans les zones BC1 et BC2. La 2^e partie de la campagne a eu lieu sur 5 jours fin juillet 2024 (25, 26, 29, 30 et 31 juillet) dans les zones BC4 et BC5.

3. Acquisition des données

a) *Mise en œuvre des prélèvements :*

L'échantillonnage standard est un trait rectiligne d'une durée de 10 minutes. Les traits ont été effectués dans la mesure du possible courant de face sur une vitesse de pêche habituelle (3 nœuds), la plus constante possible. Pour réaliser cette manipulation, quatre dragues ont été montées sur un seul bâton. Afin de pouvoir caractériser au mieux la population et le rendement de pêche de coquilles Saint-Jacques, deux maillages différents ont été utilisés : deux dragues à petites mailles de 85 mm de diamètre et deux dragues à grandes mailles 97 mm (taille réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2021).

b) Mesures des individus :

Pour chaque trait et pour chaque maillage différent, les captures ont été triées et pesées par classe d'âge puis mesurées au demi-centimètre inférieur dans l'axe symétrique (Annexe 6).

Quand la pêche était importante (supérieure à un bac de criée), un sous-échantillonnage de la population a été effectué. La totalité de l'échantillonnage a été pesée puis divisée au demi ou au quart. Les individus de ce sous-échantillonnage ont été âgés puis mesurés. De plus, un sous-échantillonnage par classe d'âge a été réalisé quand l'échantillonnage était supérieur à 15kg.

Toutes les informations recueillies ont été notées sur le bordereau pêche (Annexe 7) pour chaque trait.

4. Analyses des données

Les données ont été exploitées en terme de structures en taille, d'âge et en rendement de pêche exprimé en tonnes/km² et en kg/heure en fonction des captures totales et des captures de tailles commerciales. Le calcul du rendement est effectué sur les dragues à grand maillages dans l'intégralité de la zone exploitée.

Les coquilles Saint-Jacques ont été mesurées en hauteur au demi centimètre inférieur, dans l'axe de la croissance. La largeur (l) a été obtenue en utilisant la formule d'Ifremer suivante :

$$l = 1,1789 \times \text{hauteur} - 3,0557$$

Le poids des individus par classe d'âge a été calculé en utilisant la relation taille/poids utilisée par la campagne COMOR de l'IFREMER. Cette dernière est calculée en fonction de l'âge et de la largeur en mm de l'individu. La relation utilisée était la suivante :

$$\text{Poids estimé} = (0,00077 \times \text{largeur}^{2,67}) \times \text{nombre d'individu}$$

3. RESULTATS

1. Analyse de la taille des individus

a) Zones BC1/BC2 et BC4/BC5 en 2024

Au total, 5 854 coquilles ont été échantillonnées à l'aide de quatre dragues (deux dragues de maillages 85 mm et deux dragues de maillages 97 mm) pour 1 352kg dans les quatre zones de la campagne de prospection (BC1, BC2, BC4 et BC5) (Figure 2).

En BC1 et BC2, 1 317 coquilles ont été prélevées pour un poids total de 282kg. En BC4 et BC5, 4 537 coquilles ont été prélevées pour un poids total de 1 070kg (Figure 2).

Les classes d'âge des 2 ans et 3 ans étaient les classes d'âge les plus représentées dans les différentes zones de la Bande Côtière avec 1 130 individus de 2 et 3 ans mesurés en BC1/BC2 et 3 529 individus de 2 et 3 ans en BC4/BC5. Les tailles des coquilles pêchées dans les 4 dragues allaient de 56 à 162 mm, toutes classes d'âge confondues (Figure 2).

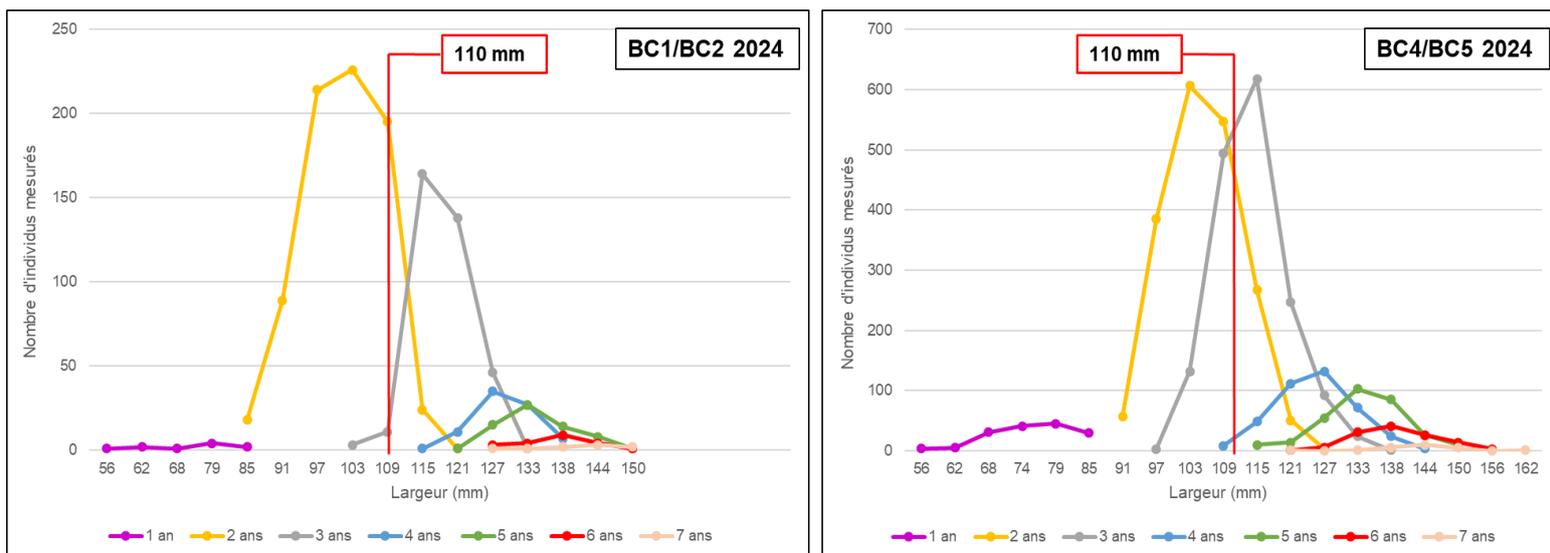


Figure 2 : Répartition des tailles (largeur en mm) en fonction du nombre d'individus mesurés de coquille St Jacques et de l'âge (an) tous maillages confondus (maillages 85 et 97 mm) pour les zones BC1 et BC2 et les zones BC4 et BC5 en 2024. La ligne rouge représente la taille minimale commerciale réglementaire en Manche Est qui est de 110 mm de largeur.

b) Comparaison des zones BC4 et BC5 entre 2023 et 2024

En 2023 dans les zones BC4 et BC5, 1 579 coquilles ont été échantillonnées pour un poids total de 437kg contre 4 537 coquilles pour un poids total de 1 070kg en 2024 (Figure 3).

En 2023, les classes d'âge des 1 an et des 4 ans étaient les classes d'âge les plus représentées dans les zones BC4 et BC5 de la Bande Côtière avec 808 individus mesurés. En comparaison, en 2024, les classes d'âges des 2 ans et des 3 ans étaient les plus représentés avec 3 529 individus (Figure 3).

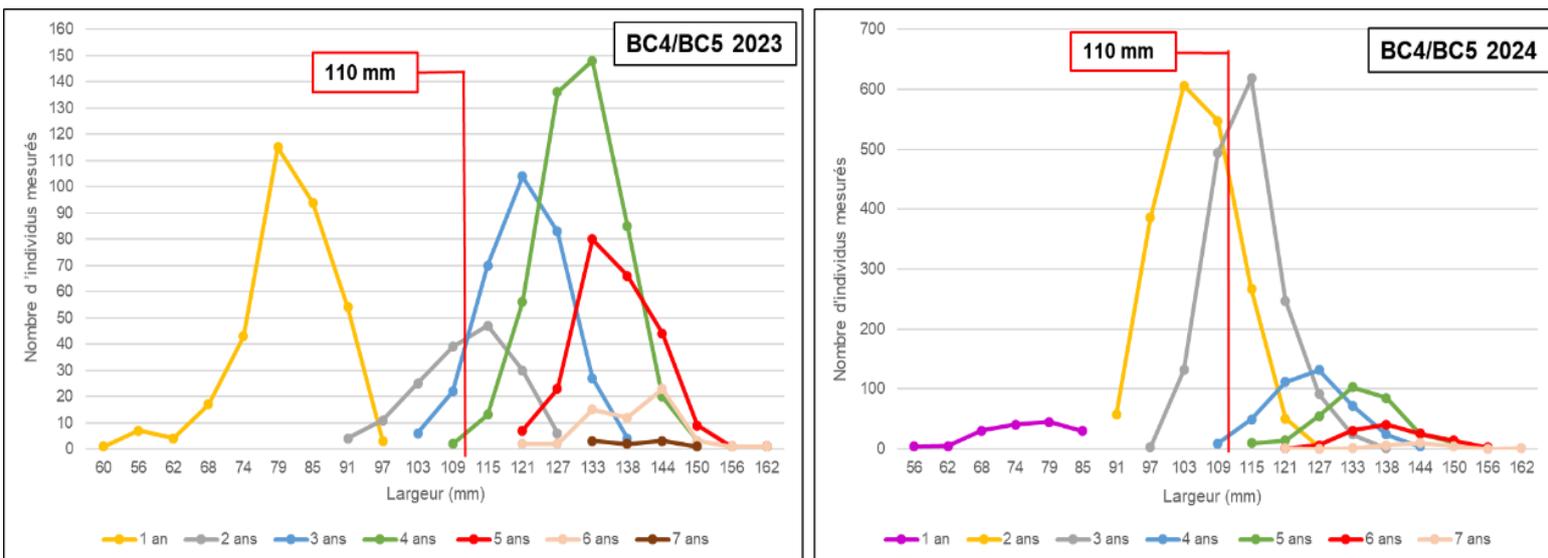


Figure 3 : Répartition des tailles (largeur en mm) en fonction du nombre d'individus mesurés de coquille St Jacques et de l'âge (an) tous maillasses confondus (maillasses 85 et 97 mm) pour les zones BC4 et BC5 2023 et 2024. La ligne rouge représente la taille minimale commerciale réglementaire en Manche Est qui est de 110 mm de largeur.

2. Rendement de pêche (tonnes/km²) par classe d'âge pour tous les maillasses confondus

Afin d'estimer le rendement de pêche (tonnes/km²) de coquille Saint-Jacques par classe d'âge, les classes d'âge allant de 3 à 7 ans correspondant aux coquilles matures, seront regroupées dans la classe d'âge « 3 ans et + ».

Classe d'âge des 1 an :

- Rendement maximal estimé à 0,8 tonnes/km²
- 27 stations sur 55 avec un rendement de pêche nul
- Meilleurs rendements dans la bande des 3 à 6 milles en BC5 et dans la bande des 6 à 12 milles en BC4
- Plus de coquilles en moyenne en BC4 et BC5 qu'en BC1 et BC2 (Tableau 1)

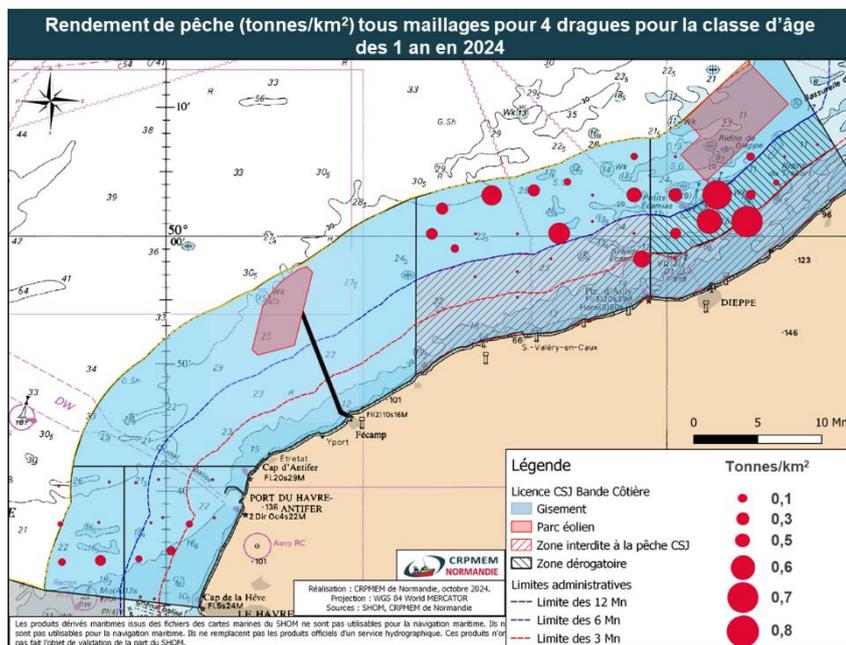


Figure 4 : Rendement de pêche (tonnes/km²) de coquilles Saint-Jacques de 1 an avec 4 dragues (tous maillasses confondus) en BC1, BC2, BC4 et BC5

Tableau 1 : Rendement de pêche moyen (tonnes/km²) de coquilles Saint-Jacques de 1 an par zone avec 4 dragues (tous maillasses confondus)

Zone	BC1	BC2	BC4	BC5
Moyenne (tonnes/km ²)	0,02	0,01	0,7	0,2

Classe d'âge des 2 ans :

- Rendement maximal estimé à 56 tonnes/km²
- 8 stations sur 55 avec un rendement de pêche nul
- Meilleurs rendements dans la bande des 3 à 6 milles en BC5
- Plus de coquilles en moyenne en BC1 et BC5 qu'en BC2 et BC4 (Tableau 2)

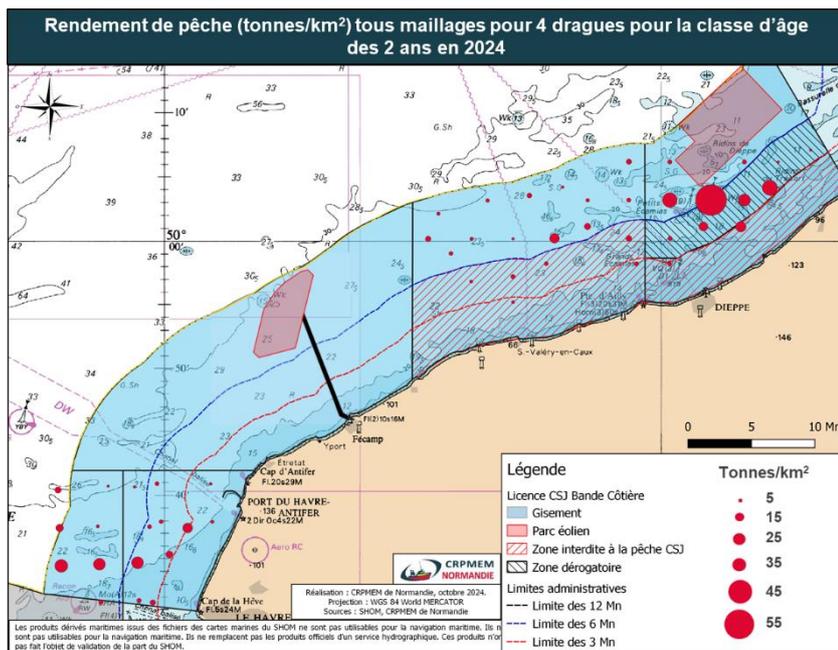


Figure 5 : Rendement de pêche (tonnes/km²) pour les coquilles Saint-Jacques de 2 ans avec 4 dragues (tous maillasses confondus) en BC1, BC2, BC4 et BC5

Tableau 2 : Rendement de pêche moyen (tonnes/km²) de coquilles Saint-Jacques de 2 ans par zone avec 4 dragues (tous maillasses confondus)

Zone	BC1	BC2	BC4	BC5
Moyenne (tonnes/km ²)	3	1,5	0,6	8

Classe d'âge des 3 ans et plus :

- Rendement maximal estimé à 48 tonnes/km²
- 5 stations sur 55 avec un rendement de pêche nul
- Meilleurs rendements dans la bande des 3 à 6 milles en BC5 et dans la bande des 6 à 12 milles en BC4 et BC5
- Plus de coquilles en moyenne en BC5 et BC4 qu'en BC1 et BC2 (Tableau 3)

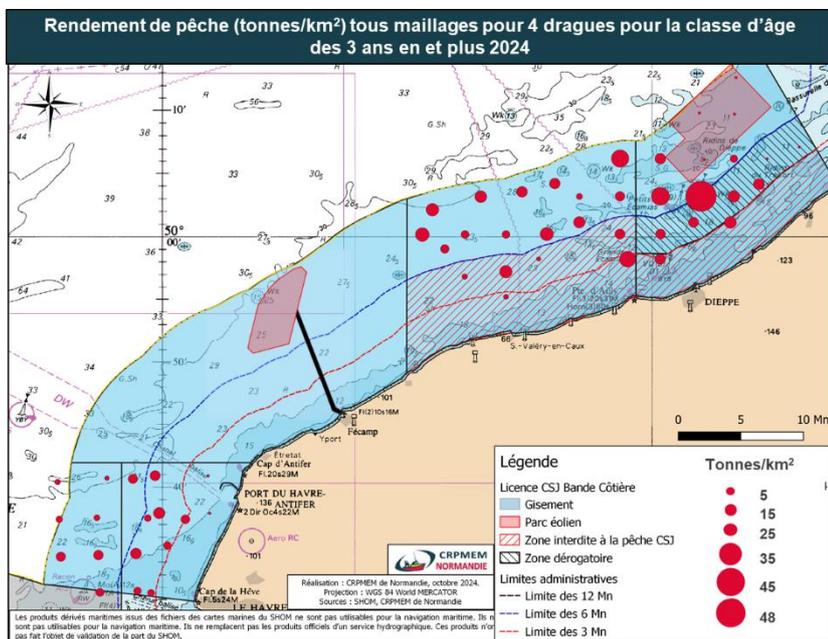


Figure 6 : Rendement de pêche (tonnes/km²) pour les coquilles Saint-Jacques des 3 ans et plus (tous maillasses confondus)

Tableau 3 : Rendement de pêche moyen (tonnes/km²) de coquilles Saint-Jacques de 3 ans et plus par zone avec 4 dragues (tous maillasses confondus)

Zone	BC1	BC2	BC4	BC5
Moyenne (tonnes/km ²)	2,2	3	6	8

3. Comparaison des rendements de pêche (tonnes/km²) par taille en 2024

Le rendement de pêche dit « non commercial » comprend les individus dont la taille est inférieure à 103 mm de largeur. Le rendement de pêche dit « commercial » a été étudié en prenant en compte tous les individus dont la taille était supérieure ou égale à 103 mm de largeur, tous maillages confondus. **La taille minimale de 103 mm a été sélectionnée en considérant que tous les individus dont la taille était supérieure ou égale à 103 mm en juillet, au moment de la campagne de prospection, auraient atteint la taille commerciale (110 mm de largeur), en novembre, au moment de l'ouverture de la campagne de pêche.**

Le rendement de pêche des individus de taille commerciale est compris entre 0 et 90 tonnes/km² contre 0 et 14 tonnes/km² pour le rendement de pêche des individus de taille non commerciale.

Les meilleurs rendements de pêche pour les individus de taille non commerciale étaient observés en BC5 dans la bande des 3 à 6 milles (14 tonnes/km² pour la station 20) et dans les zones BC1 et BC2. En moyenne, il y avait plus de coquilles de taille non commerciale en BC5 qu'en BC1, BC2 et BC4 (Figure 7 ; Tableau 4).

Les meilleurs rendements de pêche pour les individus de taille commerciale étaient observés en BC5 dans la bande des 3 à 6 milles avec en moyenne 17 tonnes/km² (Figure 7). En moyenne, le plus faible rendement de coquilles commerciale se situait en BC2 (en moyenne 3,8 tonnes/km² en BC2 contre 15 tonnes/km² en BC5 ; Tableau 4).

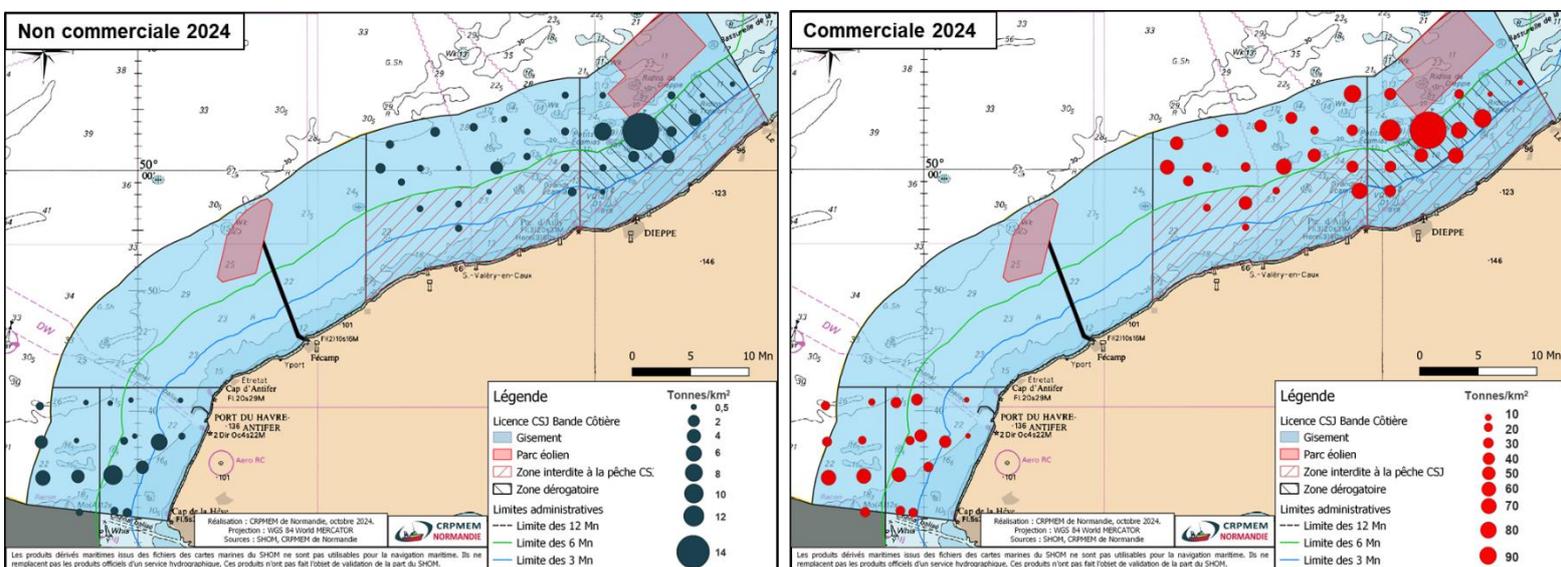


Figure 7 : Rendement de pêche (tonnes/km²) de coquilles Saint-Jacques de taille commerciale et non commerciale pour 4 dragues lors de la campagne de prospection en Bande Côtière de 2024

Tableau 4 : Rendement de pêche moyen (tonnes/km²) de coquilles Saint-Jacques commerciale et non commerciale par zone pour quatre dragues lors de la campagne de prospection en Bande Côtière de 2024

Zone	BC1	BC2	BC4	BC5
Moyenne non commerciale (tonnes/km²)	0,7	0,7	0,2	1,6
Moyenne commerciale (tonnes/km²)	4,6	3,8	6	15

4. Comparaison des rendements de pêche exploitables (kg/heure) par zone entre 2023 et 2024

Le rendement pêche exploitable (kg/heure) est un indice d'aide à la décision pour définir les heures de pêche en début de campagne dans les différentes zones de la Bande Côtière.

En comparant les zones BC4 et BC5 entre 2023 et 2024, le rendement de pêche exploitable (kg/heure) a augmenté d'un facteur de 2,3. Ce dernier était en moyenne, pour quatre dragues, de 80 kg/heure en 2023 contre 180 kg/heure en 2024 (Figure 8 ; Tableau 5). Cette augmentation était observée principalement en BC5 avec en moyenne 63 kg/heure en 2023 contre 294 kg/heure en 2024 (Figure 8).

Le rendement de pêche exploitable (kg/heure) dans les zones BC1 et BC2 pour 4 dragues était en moyenne de 80kg/heure dans les deux zones. En moyenne, il y avait 90 kg/heure en BC1 et 74 kg/heure en BC2. Le rendement de pêche moyen dans les zones BC1 et BC2 en 2024 correspondait au rendement moyen observé dans les zones BC4 et BC5 en 2023 (Tableau 5).

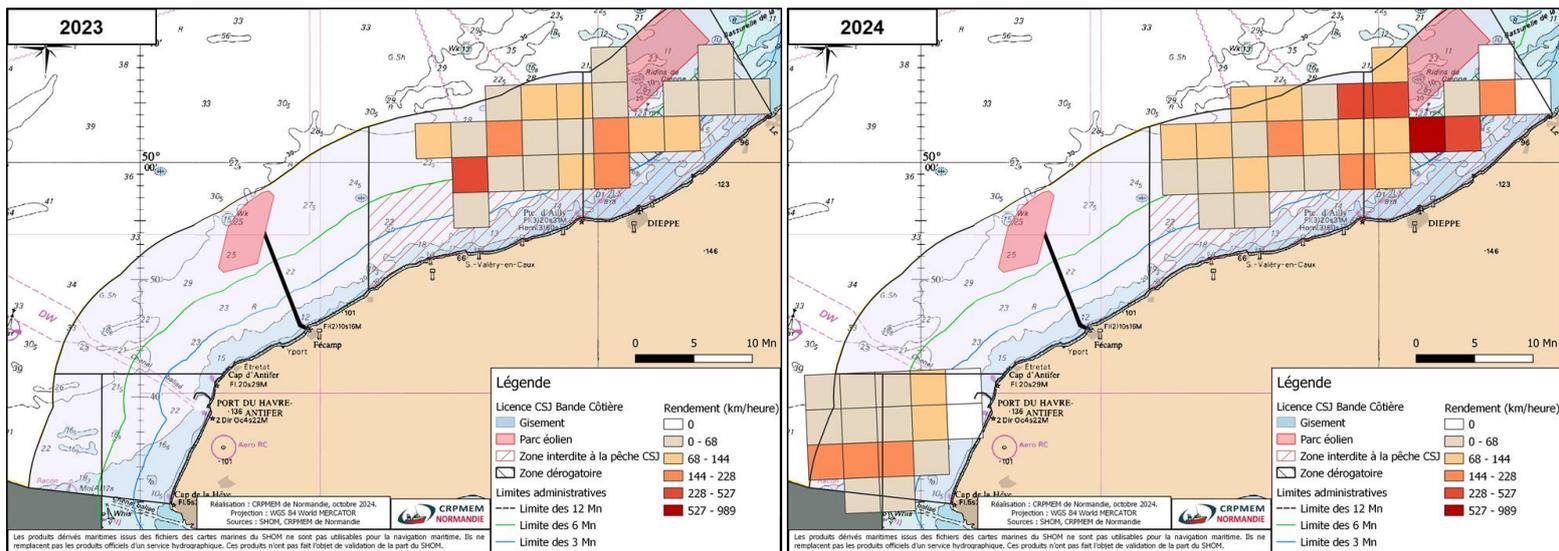


Figure 8 : Rendement exploitable estimée (kg/heure) de coquille Saint-Jacques en fonction des différentes zones pour quatre dragues lors de la campagne de prospection en Bande Côtière de 2023 et 2024

Tableau 5 : Rendement exploitable moyen (kg/heure) de coquille Saint-Jacques en fonction des différentes zones pour quatre dragues lors de la campagne de prospection en Bande Côtière de 2023 et 2024

Zone	BC1	BC2	BC4	BC5	BC1/BC2	BC4/BC5
2023			101 kg/h	63 kg/h		80 kg/h
2024	90 kg/h	74 kg/h	106 kg/h	294 kg/h	80 kg/h	180 kg/h

4. CONCLUSION

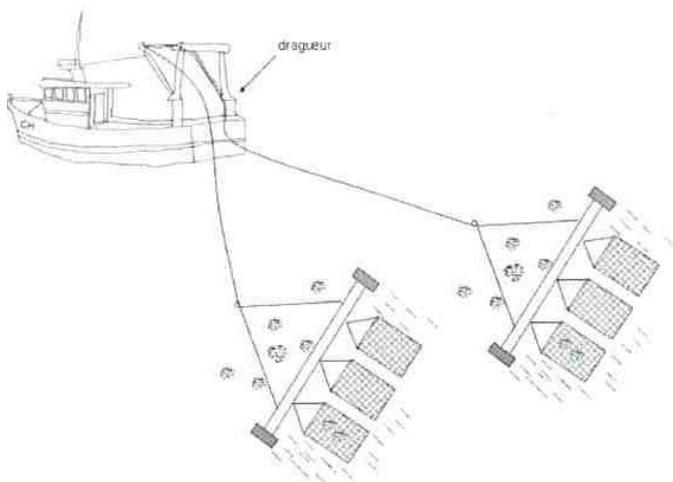
- La campagne de prospection a permis d'échantillonner 1 579 individus pour 282 kg dans les zones BC1 et BC2 et 4 537 individus pour 1 070 kg dans les zones BC4 et BC5.
- Les coquilles Saint-Jacques de 2 et 3 ans sont les plus représentées dans les zones prospectées de la Bande Côtière. 86% des captures totales d'individus en BC1 et BC2 sont des individus âgés de 2 et 3 ans et 78% en BC4 et BC5.
- Environ 60% à 70% des individus âgées de 2 ans auront atteint la taille commerciale (110 mm) au début de la saison. **Attention, ces individus ne se seront pas reproduits pour autant.**
- En moyenne, la zone des 3 à 6 milles de la BC5 concentre les meilleurs rendements de coquilles toutes tailles confondues.
- La zone BC2 contient les plus faibles rendements de pêche (tonnes/km²) de coquilles de taille commerciale (en moyenne 3,8 tonnes/km² en BC2 contre 15 tonnes/km² en BC5).
- Le rendement de pêche exploitable (kg/heure) dans les zones BC4 et BC5 a augmenté en 2024 d'un facteur de 2,3 par rapport aux données de 2023.
- **Vu les résultats, il est recommandé :**
 - de mettre la **zone BC2 en jachère** pour la campagne 2024/2025 car c'est la zone où il y a le moins de coquilles de taille commerciale et une bonne présence de coquille de taille non commerciale.
 - de mettre en place, en début de campagne, **5 heures de temps de pêche par jour en BC1 et BC2 et 3 heures en BC3, BC4 et BC5** (pour rappel : lors de la campagne 2023/2024, il y avait 3h de pêche en BC1 et BC2 et 5h en BC3 et BC5 à l'ouverture).

ANNEXE 1 – Critères de sélection de l'appel à candidature pour la campagne de prospection Coquille Saint-Jacques Bande Côtière 2024

Points pour l'évaluation des Propositions techniques	
Critères	Coefficient
Détenteur de la licence coquille « Saint-Jacques » bande côtière Seine-Maritime	Critère éliminatoire si pas conforme
Capacité technique et réglementaire à accueillir 2 à 3 personnes en plus de l'équipage	Critère éliminatoire si pas conforme
Permis de navigation à jour et conforme	Critère éliminatoire si pas conforme
Logiciel de navigation adapté aux échange standard de données de cartographie (TimeZero – MaxSea v12 ou transfert des données GPS via clé USB)	Critère éliminatoire si pas conforme
Insertion dans le planning prévisionnel	Critère éliminatoire si pas conforme
Pouvoir fournir le matériel requis (2 dragues à petites mailles de 85 mm de diamètre 2 dragues de 97 mm)	Critère éliminatoire si pas conforme
Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures de Coquille Saint-Jacques	1 point par campagne prouvée
Présence d'une balance à bord	1
Espace disponible de travail à bord, présence de toilettes	2
Taille du navire égale ou supérieure à 10 m	3

En cas d'égalité des candidats, le classement se fera en fonction de la date de réception des candidatures.

ANNEXE 2 – Protocole de la campagne de prospection de coquilles Saint-Jacques sur le gisement de la Bande Côtière Seine-Maritime



4 dragues anglaises :

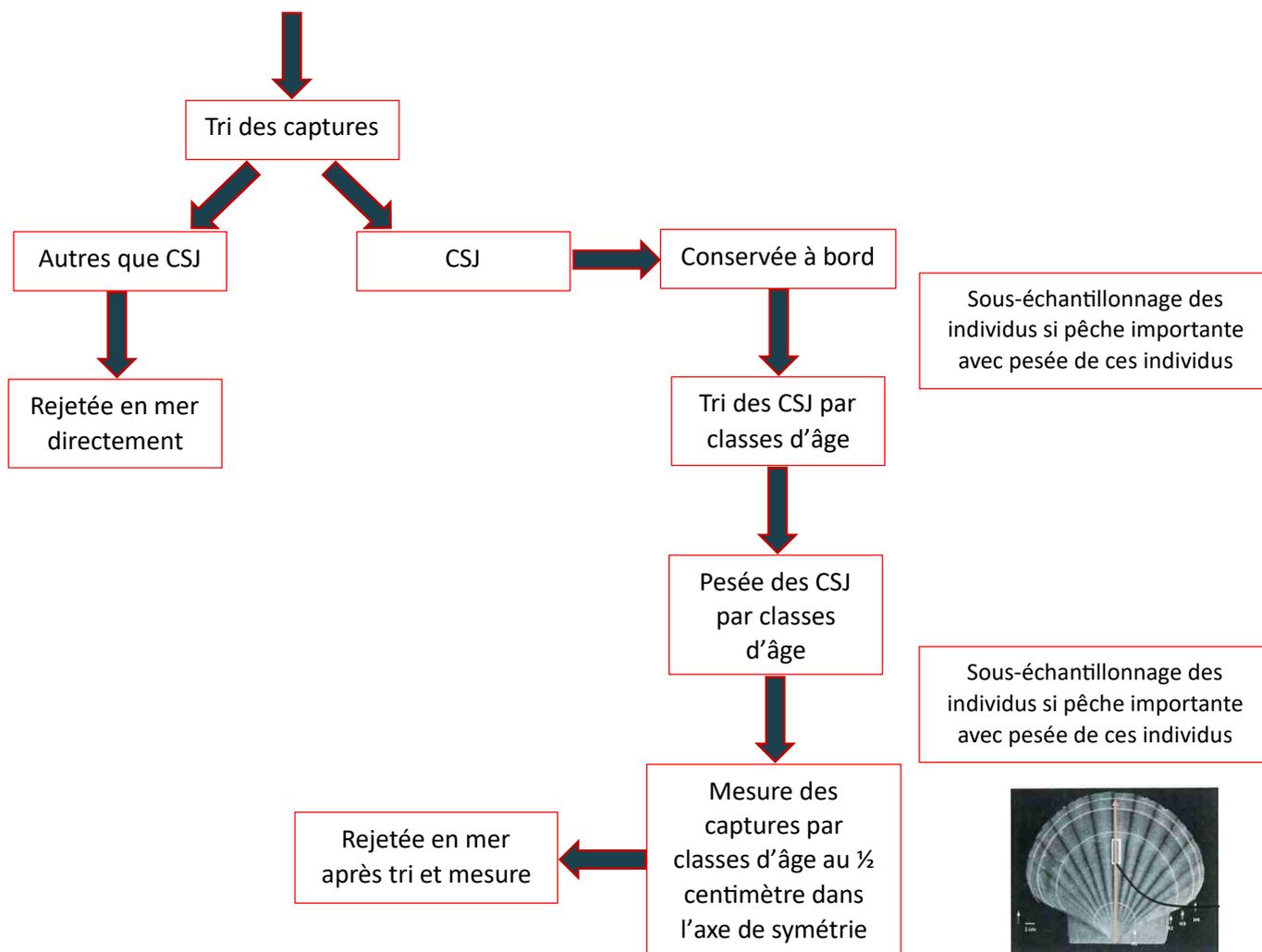
- 2 de 85 mm
- 2 de 97 mm

55 stations de prélèvements (dans la bande des 3 à 6 milles dans la zone entre le cap de la Hève et le cap d'Antifer (zones BC1 et BC2) ainsi que la zone entre Saint-Valéry-Caux et le Tréport (zones BC4 et BC5).

Traits de 10 minutes

Note des positions GPS pour chaque filages et virages ainsi que la profondeur et la vitesse.

Courant de face et trait rectiligne sur une vitesse de pêche constante et habituelle (3 à 4 nœuds).



ANNEXE 3 – Plan d'échantillonnage de la campagne de prospection de coquille Saint-Jacques en Bande Côtière dans les zones BC1/BC2 et BC4/BC5

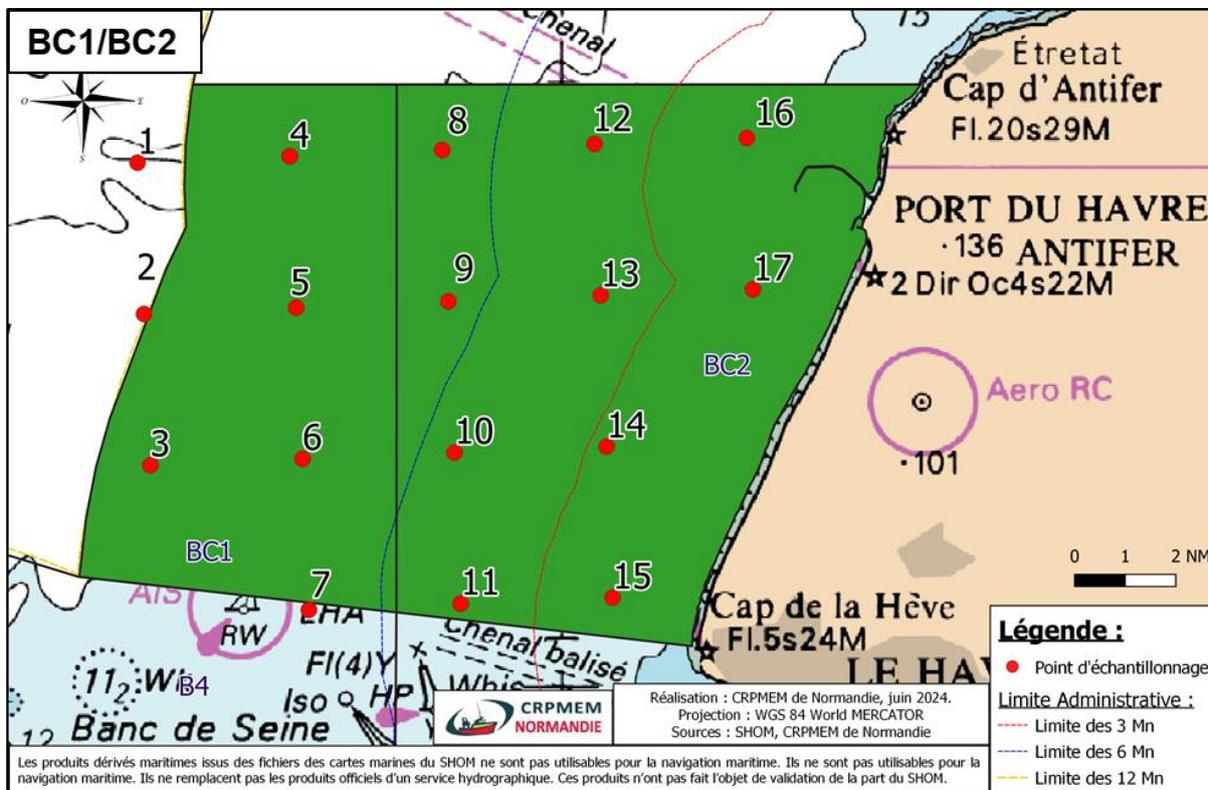


Figure - Plan d'échantillonnage de la campagne de prospection Coquille Saint-Jacques 2024 en BC1 et BC2

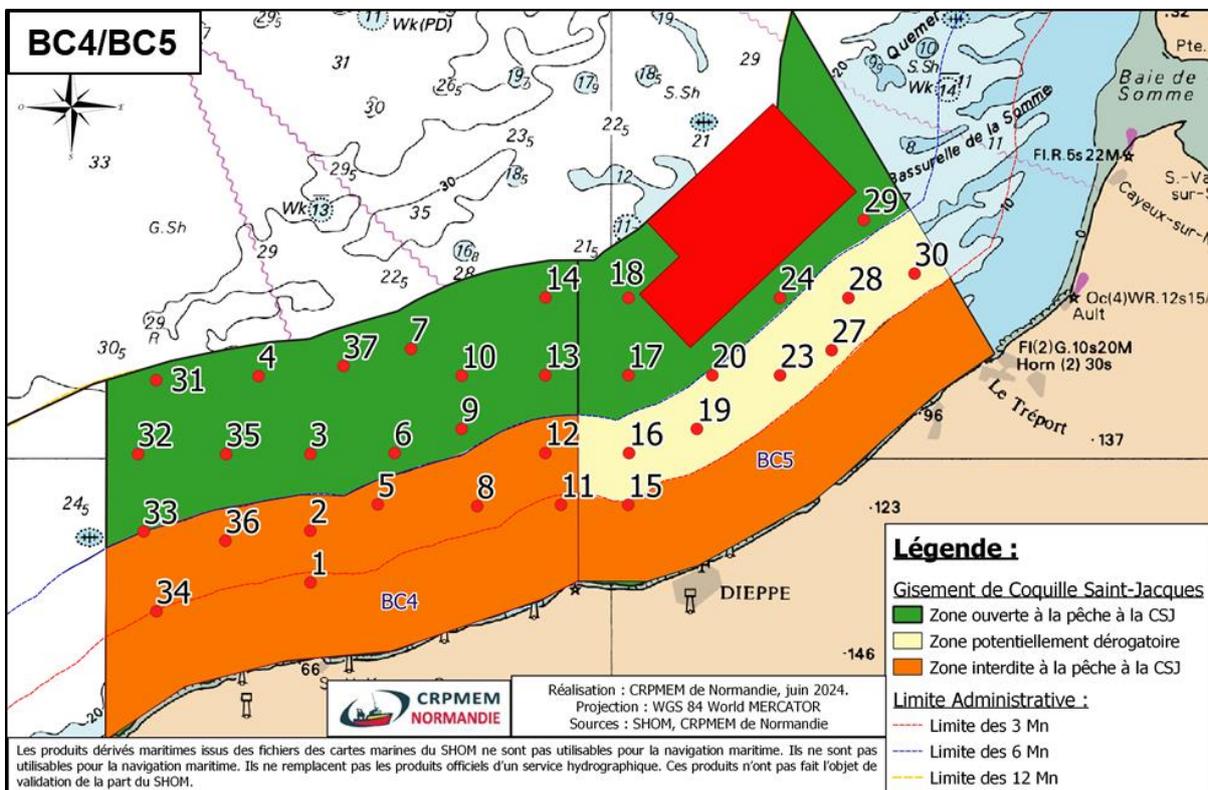


Figure - Plan d'échantillonnage de la campagne de prospection Coquille Saint-Jacques 2024 en BC4 et BC5

ANNEXE 4 - Bordereau passerelle

Campagne de prospection gisement CSJ - Bande Côtière 76

Année 2023

DATE	N° TRAIT	CARRE	VITESSE	SONDE
	HEURE	DUREE	LATITUDE	LONGITUDE
FILAGE				
VIRAGE				

DATE	N° TRAIT	CARRE	VITESSE	SONDE
	HEURE	DUREE	LATITUDE	LONGITUDE
FILAGE				
VIRAGE				

DATE	N° TRAIT	CARRE	VITESSE	SONDE
	HEURE	DUREE	LATITUDE	LONGITUDE
FILAGE				
VIRAGE				

DATE	N° TRAIT	CARRE	VITESSE	SONDE
	HEURE	DUREE	LATITUDE	LONGITUDE
FILAGE				
VIRAGE				

DATE	N° TRAIT	CARRE	VITESSE	SONDE
	HEURE	DUREE	LATITUDE	LONGITUDE
FILAGE				
VIRAGE				

ANNEXE 5 : Position géographique (coordonnées) des stations de prélèvements

Coordonnées des points d'échantillonnage en BC1 et BC2

N° point	Latitude	Longitude
1	49°40.2939'N	0°12.8508'O
2	49°37.3002'N	0°12.6536'O
3	49°34.3065'N	0°12.4570'O
4	49°40.4206'N	0°8.2377'O
5	49°37.4266'N	0°8.0452'O
6	49°34.4326'N	0°7.8532'O
7	49°31.4386'N	0°7.6618'O
8	49°40.5442'N	0°3.6241'O
9	49°37.5500'N	0°3.4363'O
10	49°34.5558'N	0°3.2490'O
11	49°31.5616'N	0°3.0622'O
12	49°40.6647'N	0°0.9901'E
13	49°37.6703'N	0°1.1732'E
14	49°34.6759'N	0°1.3558'E
15	49°31.6814'N	0°1.5379'E
16	49°40.7821'N	0°5.6048'E
17	49°37.7875'N	0°5.7832'E

Coordonnées des points d'échantillonnage en BC4 et BC5

N° point	Latitude	Longitude
1	49°55.0833'N	0°42.1000'E
2	49°57.0833'N	0°42.0833'E
3	50°0.050'N	0°42.1000'E
4	50°3.050'N	0°39.0167'E
5	49°58.1000'N	0°46.1000'E
6	50°0.0833'N	0°47.1000'E
7	50°4.1000'N	0°48.0833'E
8	49°58.0333'N	0°52.0167'E
9	50°1.0167'N	0°51.0833'E
10	50°3.0667'N	0°51.1000'E
11	49°58.0833'N	0°57.0000'E
12	50°0.0833'N	0°56.0667'E
13	50°3.0833'N	0°56.0667'E
14	50°6.0833'N	0°56.0833'E
15	49°58.0833'N	1°1.0000'E
16	50°0.0833'N	1°1.050'E
17	50°3.0833'N	1°1.0167'E
18	50°6.0667'N	1°1.0167'E
19	50°1.0167'N	1°5.0833'E
20	50°3.0833'N	1°6.0000'E
23	50°3.0833'N	1°10.0333'E
24	50°6.0667'N	1°10.0333'E
27	50°4.050'N	1°13.1000'E
28	50°6.0667'N	1°14.1000'E
29	50°9.0667'N	1°15.0167'E
30	50°7.0000'N	1°18.0333'E
31	50°2.8955'N	0°32.9215'E
35	50°0.0430'N	0°37.0792'E
32	50°0.0430'N	0°31.8416'E
36	49°56.6949'N	0°37.0326'E
34	49°53.9668'N	0°32.9312'E
33	49°57.0540'N	0°32.1781'E
37	50°3.4379'N	0°44.0653'E

ANNEXE 6 – Mesures et identifications de la classe d'âge des individus

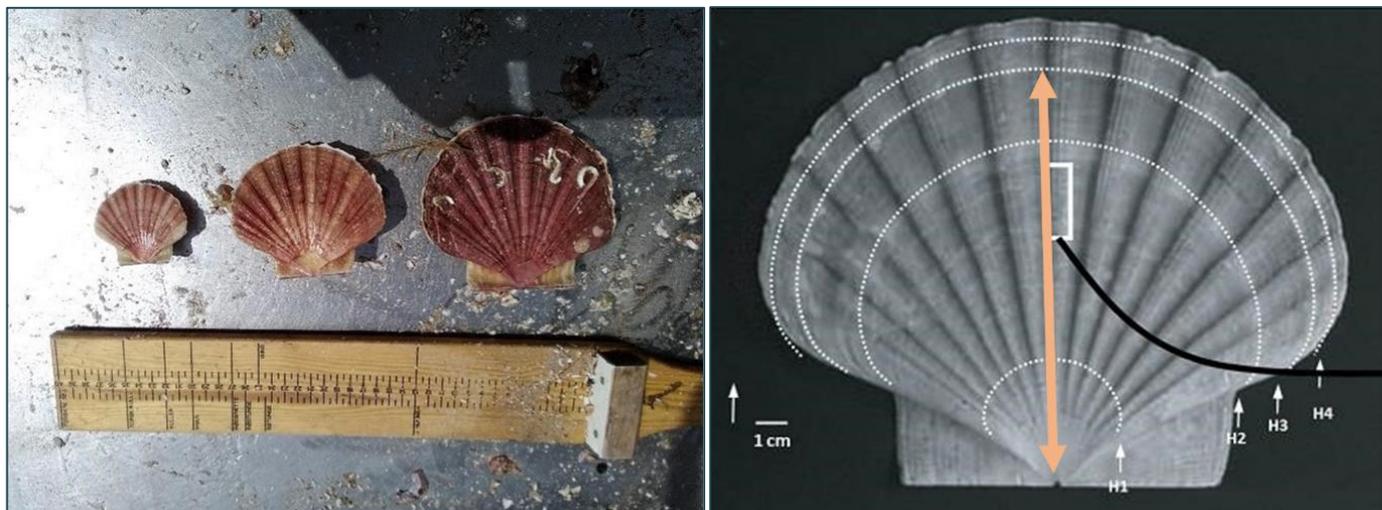


Figure : Différentes classes d'âges et ageage d'une coquille.

ANNEXE 7 - Bordereau de pêche

Campagne de prospection gisement CSJ - Bande Côtière 76

Année 2023

Date : Numéro du trait :

Type de drague : Largeur de drague : Maillage : 85 mm

Totalité	<input type="checkbox"/>	Poids total :	Nombre total :
Echantillon	<input type="checkbox"/>	Poids échant :	Nombre : Fraction :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Floches							
Cassées							
Entières							
Poids (gr)							

mm \ âge	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
35							
40							
45							
50							
55							
60							
65							
70							
75							
80							
85							
90							
95							
100							
105							
110							
115							
120							
125							
130							
135							
140							
145							

Observations :

